PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An	6 Mois.	4 mois.	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE. — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 AOUT 1899. — Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux: 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Jusqu'à la dernière heure.

SERVICE DE LA

PRESSE ASSOCIEE

—ET—

Service Spécial

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

Nouvelles Etrangères.

LE PROCES DREYFUS.

LA SEANCE DE LUNDI.

Confrontation du Général Mercier et de M. Casimir-Périer.

Dépositions du Général Billot, de M. Cavaignac, de M. Hanotaux et du Général Zurlinden.

Presse Associée.

Paris, 14 août—La Cour martiale s'est réunie à 7 heures 20, ce matin. Maître Demange, conseil de Dreyfus, a annoncé que bien que la blessure de Me Labori fut moins sérieuse qu'on ne l'avait supposé d'abord, il lui serait impossible de prendre part aux débats.

Le général Mercier a été rappelé sur le banc des témoins, à l'ouverture de la séance.

Maître Demange, en apprenant l'attentat sur la vie de Maître Labori est sorti subitement de la Cour; ce qui a forcé le colonel Jouaust à suspendre la séance jusqu'à 7 heures 15. Alors a commencé la confrontation du général Mercier, ancien ministre de la guerre avec M. Casimir-Périer, ex-président de la République française.

Ce dernier a déclaré que les craintes du général Mercier relativement à l'imminence d'une guerre avec l'Allemagne, étaient extrêmement exagérées.

Il s'est plaint de ce que le général Mercier eut commencé un mouvement de troupes de 50,000 hommes vers le frontière sans l'avoir consulté.

C'était au tour de maître Labori d'entreprendee le général Mercier. Or, maître Demange n'était nullement préparé à cet interrogatoire. Le général s'est ainsi tiré d'affaire à bon marché. D'ailleurs, maître Demange était profondément affecté de cette tentative d'assassinat contre son collègue; il était incapable pour le moment de conduire un pareil interrogatoire.

Le général Mercier fut rappelé. En réponse à une question du président de la cour, il répéta ce qu'il avait déjà dit, à savoir que malgré les déclarations d'Esterhazy, il ne croyait pas qu'il fût l'auteur du bordereau, trouvé dans une ambassade.

Le Président a demandé à M. Casimir-Perrier, d'exposer dans quelles circonstances a eu lieu l'aveu qu'aurait fait Dreyfus au Capitaine Lebrun-Rénault.

M. Casimir-Perrier a persisté dans ses déclarations de samedi. Il n'avait, dit-il, reçu aucune confidence de ce genre du capitaine Renault. Il a ajouté que M. Dupuy, qui était alors président du conseil, était présent, quand le capitaine Lebrun Renault s'était rendu au Palais de l'Elysée.

Bien plus, a dit M. Casimir-Perrier, il y a une lettre de M. Dupuy, dont je demande la lecture.

La lettre disait que le capitaine Lebrun-Renault, questionné à ce sujet, avait répondu que le général Mercier l'avait envoyé au président pour recevoir une leçon, à la suite de ses indiscrétions dans le "Figaro".

Le général Mercier s'est alors levé et a dit:

Le capitaine Lebrun Renault m'a parlé d'un aveu fait en présence du général Gonse que l'on entendra.

C'est alors que je lui ai ordonné d'aller trouver le Président de la République.

En ce qui concerne les déclarations faites par le général Mercier, M. Casimir Perrier a dit qu'il n'avait nullement le droit d'intervenir dans une conversation diplomatique.

J'aurais prévenu une pareille conférence.

C'est moi seul qui ait eu une conférence avec le ministre, et je déclare que l'impression qui m'est restée de cette conversation, c'est qu'il n'y avait là rien qui dût motiver une note.

Nous n'avons pas reçu de télégramme, ce soir-là, de Berlin. Si nous avions reçu quelque nouvelle concernant cette affaire, le six, au soir, nous n'aurions pas attendu le huit pour publier la note.

Il n'y a pas eu de dépêche adressée à une puissance amie relativement à cet incendent.

L'incident a été trop grossi. En cas de complications diplomatiques, le président serait entre en communication avec le ministre des affaires étrangères.

Le général Mercier a répondu qu'il était allé au Palais de l'Elysée, en qualité de ministre de la guerre. Il a rappelé que le général Boisdeffre pouvait témoigner à propos des ordres reçus.

M. Demange a profité de cette déclaration et insisté pour que le général Mercier répétât ce qu'il avait déjà dit, à savoir qu'il avait donné au général de Boisdeffre des ordres, le 6, relativement à la mobilisation.

M. Casimir Perrier a repris alors son témoignage et déclaré qu'il ne répondrait pas à certaines insinuations du général Mercier.

Je ne désire pas y répondre, a-t-il ajouté. Les circonstances actuelles sont trop tragiques pour m'inspirer le moindre désir d'envenimer la discussion.

Je suis maître de moi-même et de ma conscience. Je dirai seulement que le général Mercier a tout fait pour me mêler aussi profondément que possible à cette affaire, mais je suis resté en dehors, je l'affirme, durant toute cette enquête.

Le président s'est ensuite plaint de la conduite incorrecte de son subordonné à l'égard du chef de l'Etat.

A une occasion, dit M. Casimir-Périer, le général Mercier a entrepris d'écourter le temps de service de 60,000 hommes sans consulter le chef de l'état, lui manquant ainsi de respect.

M. Casimir Périer proteste ensuite contre les assertions du général Mercier au sujet du rôle joué par le chef de l'état dans cette affaire.

Le général s'interpose et dit qu'il a parlé de l'attitude assumée par M. Casimir-Périer parce qu'il a juré de dire la vérité entière.

Me Demange demande au général Mercier s'il a expliqué au cabinet comment il réconciliait les relations de la cause et de l'effet de l'émotion patriotique soulevée par la trahison avec la communication des documents secrets à la cour martiale.

Le général réitère sa déclaration de samedi dernier sur son hypothèse de la situation.

Me Demange demande à M. Casimir-Périer si une entente n'a pas eu lieu le 6 au sujet de Dreyfus entre la France et l'Allemagne.

M. Casimir-Périer répond qu'avant son entrevue avec le ministre, le 6, la question de Dreyfus n'avait jamais été soulevée avec l'Allemagne.

Me Demange demande au général Mercier pour quelles raisons il n'a pas inclus dans le dossier de 1894 la traduction douteuse de la dépêche de l'agent B. à son gouvernement à la date du 2 novembre. En réponse le général Mercier dit qu'aucune des traductions de la dépêche n'a été communiquée aux juges parce qu'il restait toujours des doutes dans son esprit.

Me Demange fait remarquer que le texte a été communiqué comme officiel à Sandher et que des doutes étaient conséquemment impossibles.

Me Demange demande que M. Paléologue, du ministère des affaires étrangères, soit rappelé, afin d'établir qu'il n'a reçu qu'une seule version de la dépêche, car il comprend que les doutes du général Mercier se sont élevés à la réception d'un brouillon semi-officiel de la dépêche.

A ce point, le commandant Carrière, commissaire du gouvernement, demande qu'il soit clairement démontré qu'il y a eu deux versions de la dépêche, l'une officielle et l'autre semi-officielle.

Me Demange dit qu'en communiquant le texte du 4 septembre Sandher a hautement insisté sur son caractère officiel.

L'avocat demande alors au général Mercier pour quelles raisons les explications du dossier secret n'ont pas été jointes au dossier relatant la version.

Le général répond qu'il considérait que ces explications lui avaient été données pour son usage personnel et que c'était pour cela qu'il avait détruit le document.

A ce moment Me Demange exprime son étonnement et demande au général s'il n'avait pas des raisons de supprimer le document.

Le témoin repousse cette supposition.

Dreyfus se lève et demande la permission de donner des explications au sujet de l'assertion qu'il a tracé sur une carte l'itinéraire d'une certaine tournée de l'état-major général. Il dit que l'itinéraire et la tournée étaient purement fictifs.

M. Casimir Périer dit alors qu'il dès re réitérer qu'il n'a jamais rien promis à Dreyfus, ajoutant que c'est avec M. Waldeck-Rousseau seul qu'il a parlé du condamné.

Ensuite, M. Casimir-Périer réitère sa protestation contre les lettres de Dreyfus ayant trait à des négociations.

Me Demange explique comment Dreyfus est arrivé à dire que M. Casimir-Périer lui avait promis un procès public.

Après que Me Demange eût demandé à M. Waldeck-Rousseau d'intervenir auprès de M. Casimir-Périer, alors Président de la République, pour obtenir la publicité. M. Waldeck-Rousseau lui a rapporté que le Président paraissait favorable à la suggestion, et il a conséquemment pensé qu'il pouvait communiquer ce fait à Dreyfus.

Me Demange ajoute qu'il faut se rappeler que Dreyfus a écrit la lettre quatre ans après, et que sa mémoire des faits manquait naturellement de précision.

L'avocat exprime ensuite ses regrets pour la publication de la lettre et s'excuse auprès de M. Casimir-Périer, qui le remercie pour son expression de regrets et ses explications.

Le général Billot, ancien ministre de la guerre, est ensuite entendu. Il est en uniforme. Il s'assoit, croise les jambes et fait sa déposition du même ton qu'il converserait. Il dit qu'il aura soixante et onze ans demain. Comme tout le monde, il avait quelque connaissance de l'affaire Dreyfus avant de prendre le porte feuille de la guerre.

Tout en s'intéressant profondément à cette affaire, il en est resté à l'écart jusqu'au moment où il est rentré dans le cabinet.

Dans les premiers jours de son administration M. Scheurer-Kestner, ancien vice-président du sénat, lui a demandé s'il ne devrait pas procéder à une enquête sur l'affaire Dreyfus.

M. Scheurer-Kestner, continue le témoin, a fait des représentations semblables à M de Freycinet. Il a obtenu la même réponse des deux, à savoir qu'ils n'étaient pas au courant de l'affare.

Le général Billot s'étend longuement sur les démarches de M. Scheurer-Kestner, à qui il a recommandé la prudence.

M. Scheurer-Kestner lui a finalement fait part de sa conviction dans l'innocence de Dreyfus, mais il a trouvé les preuves insuffisantes et il a demandé au sénateur de pousser plus loin ses recherches.

Le général s'étend alors sur le rôle joué par le colonel Picquart, qu'il tient en haute estime.

Il est intelligent, dit le général Billot. Il m'a donné des informations importantes sur l'organisation d'une armée voisine et de son artillerie. Ces informations ont démontré la nécessité de continuer la réforme de notre artillerie commencée par le général Mercier, ce grand initiateur.

«J'ai, moi qui ne suis ni un ingénieur ni un expert en écritures, vu à cet égard les grands travaux qu'il a accomplis.»

Le général Billot rappelle ensuite la proposition du colonel Picquart d'attirer Esterhazy, qu'il soupçonnait, dans un piège. Le général Billot le lui a défendu. Il ajoute que Picquart agissait toujours sans autorisation.

Le général fait ensuite allusion aux éminents services rendus par le colonel Picquart à l'armée, qui lui ont fait confier une mission confidentielle dans l'est et plus tard une mission à Tunis

Le témoin proteste énergiquement contre l'allégation qu'il désirait envoyer le colonel Picquart à un endroit d'où il ne reviendrait jamais. Il explique son dévouement au pays et à l'armée et ses inquiétudes au sujet des secrets de la défense nationale, qui imposent fréquemment des mesures exceptionnelles, telles que la démission et l'envoi à des points éloignés d'où il est possible de revenir avec un grade supérieur et où l'héroïsme efface certainement tout, excepté la trahison. (Sensation.)

Apres avoir justifié sa façon d'agir avec Picquart, le général Billot explique ce qu'il a fait au sujet d'Esterhazy. Il renouvelle ses protestations contre les attaques dirigées contre lui par les défenseurs de Dreyfus durant le procès Zola. Il conclut en exprimant le regret que pendant son passage au pouvoir il ait été obligé de consacrer la plus grande partie de son temps à l'affaire Dreyfus, temps qui aurait dû être consacré à la garde de la défense nationale.

Me Demange invite le général Billot à expliquer les déclarations de MM. Barthou et Poincarré, anciens ministres, qu'il était à un moment si perplexe au sujet de la culpabilité de Dreyfus qu'il n'en dormit pas de plusieurs nuits.

Le général Billot reconnait que ces déclarations étaient fondées.

Répondant à des questions de l'avocat le général dit que les révélations du colonel Picquart ont soulevé des doutes dans son esprit, mais il ajoute quand même que sa conviction de la culpabilité de Dreyfus est restée inébranlable.

Il y a eu une grande sensation quand Me Demange a mentionné la déclaration de M. Barthou que le général Billot avait été prévenu du faux du lieutenant-colonel Henry.

Le général Billot dit que le faux Henry était une des causes avant soulevé ses doutes.

Continuant, le général dit qu'il a été immensément surpris et profondément affecté par la révélation du faux.

Général ZURLINDEN.

M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre, est ensuite entendu.

Répondant à une question du président de la cour martiale, le témoin dit qu'il a été le premier membre d'un cabinet qui ait assumé la responsabilité de l'affaire Dreyfus. Il a suivi attentivement l'enquête de la cour de cassation, et il désire toujours s'associer dans la responsabilité de ceux qui, en 1894, ont protégé le pays et l'armée contre la trahison. (Sensation).

Continuant, M. Cavaignac dit que parmi les points surlesquels il a basé sa conviction se trouve la confession au capitaine Lebrun-Renault, et à l'appui de cette assertion il cite un passage d'une prétendue lettre de Dreyfus, qui n'était en réalité qu'une partie d'un rapport du général Gonse au ministre de la guerre sur le rapport de la prétendue confession.

M. Cavaignac admet la possibilité d'erreurs dans les témoignages humains, et dit qu'elles doivent être prises en considération dans la condamnation d'un homme. Mais il a affirmé qu'il était convaincu de la culpabilité de Dreyfus parce que ses accusateurs s'accordaient si complètement dans leurs dépositions.

Le témoin dit aussi qu'il a trouvé de nouvelles preuves de la culpabilité du prisonnier dans le caractère technique du bordereau, et qu'il a pensé que le bordereau seul établissait que la trahison provenait du bureau de l'état major général et d'un officier en mesure d'obtenir toutes les informations désirées.

D'après M. Cavaignac, le prison-

Suite 2e page.

Il est Conservé Frais.

Le nouveau **Uneeda Biscuit** est livré au consommateur dans des boîtes à l'épreuve de l'humidité et de la poussière; il est aussi frais, croquant et *propre* que s'il venait d'être retiré du four. Il doit toujours être servi de la boite qu'il faut tenir soigneusement fermée. Le

Uneeda Biscuit

est excellent pour un usage général. C'est une nourriture qui satisfait tout le monde pour tous les jours. Donnez-le aux enfants au lieu de gâteau. On le vend partout à cinq et dix sous la boîte—jamais en grande quantité. Ne prenez pas d'imitations.

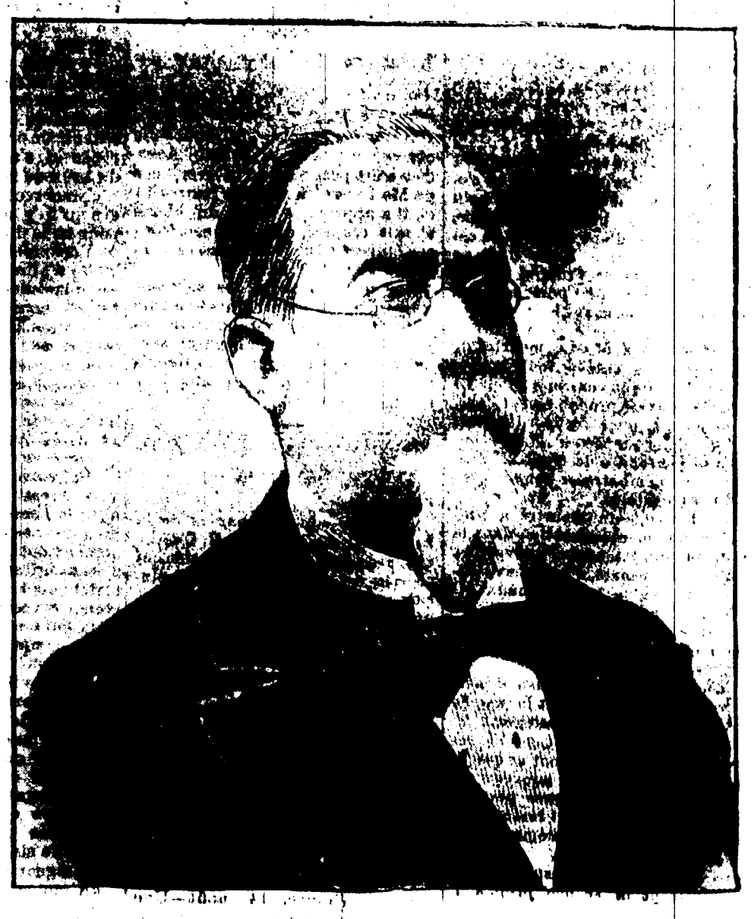

CESAR LOMBROSO.

Le célèbre médecin anthropologiste italien vient de publier dans un journal d'outre-mer un article humoristique sur "l'épidémie des baisers". M. Lombroso s'est fait connaître par ses recherches expérimentales et ses idées philosophiques sur les aliénés et sur les criminels; toutefois ses théories absolues sur les relations fatales entre l'organisation physique et la criminalité ont rencontré, surtout à l'étranger, une assez vive opposition.

EXCURSIONS A PRIX REDUITS.

A CHICAGO ET RETOUR.....$12.00
A CINCINNATI ET RETOUR.....$11.30
A ST-LOUIS ET RETOUR.....$10.00
A LOUISVILLE ET RETOUR.....$10.00

—PAR LA VOIE DE—

L'ILLINOIS CENTRAL,

LE 26 AOUT 1899.

LE TRAJET LE PLUS RAPIDE ET LE MEILLEUR SERVICE.

Bureau pour la Vente des Billets au coin des rues St-Charles et Commune.

15 août—15 17 20 22 24

Phonographes d'Edison, Nouveaux Procédés d'Enregistrement ET FOURNITURES

Demandez par lettres ou autrement les Catalogues et les Listes.

NATIONAL AUTOMATIC FIRE ALARM CO. OF LA.

Représentant dans le Sud des Phonographes d'Edison et des Fournitures, gros et détail. Edison Building, 614 Gravier

10 août—1m

TOITURES EN ACIER, FER ET GOUDRON, Manufactures, Toitures et Cornettes aux Plus Bas Prix par la

N. O. Roofing & Metal Works
926 à 930 rue Lafayette.
Phone 1262.

Salon de Lunch et de Crême de Lait
NORMANDIE,
Au coin des rues Douane et Bourbon, Nlle Orléans, Lne. Mme Cécilia Béro, propriétaire.
Les repas aux prix les plus modiques et les mets préparés servis à toutes heures.